

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, je demande que toutes les questions restent au *Feuilleton*.

M. le Président: Êtes-vous d'accord?

Des voix: D'accord.

* * *

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance de mettre en délibération l'avis de motion portant production de documents n^o P-15, inscrit au nom du député de Burnaby—Kingsway?

Motion no P-15

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence la priant de faire déposer à la Chambre copie de tous les documents et propositions examinés et acceptés à la conférence de Paris sur la dimension humaine de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe qui s'est tenue du 30 mai au 23 juin 1989.

M. Cooper: La motion proposée par le député est d'inacceptable pour les raisons suivantes: d'abord, la CSCE est un mécanisme intergouvernemental qui fonctionne toujours par consensus; ensuite, faute d'un consensus officiel de la part des 35 pays participant à la CSCE, le gouvernement canadien n'est pas en mesure de publier la proposition officielle soumise à des conférences comme celle de Paris sur la dimension humaine.

Je demande donc au député de retirer sa motion.

M. Robinson: Renvoyez-la à une date ultérieure.

M. le Président: Renvoyée à une date ultérieure.

* * *

MOTION D'AJOURNEMENT (ARTICLE 52)

LA DÉCISION DU GOUVERNEMENT CONCERNANT VIA RAIL

Le très hon. John N. Turner (chef de l'opposition): Monsieur le Président, conformément à l'article 52 du Règlement, je demande la permission, par votre intermédiaire, de proposer l'ajournement de la Chambre afin de débattre une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, soit les réductions draconiennes du service-voyageurs par VIA Rail que le ministre des Transports a annoncées aujourd'hui et qui vont frapper durement les Canadiens, surtout ceux qui peuvent le

Initiatives ministérielles

moins trouver d'autres modes de transport à prix abordables.

M. le Président: Tout d'abord, afin qu'on sache exactement ce que nous faisons actuellement, les députés ont le droit, conformément au Règlement qui nous régit, de prendre la parole et de demander un débat d'urgence. Les députés connaissent bien les dispositions du Règlement sur la recevabilité d'une telle demande.

L'affaire soulevée par le très honorable chef de l'opposition est très sérieuse, et il en a été question à la Chambre dernièrement et encore aujourd'hui. Il se peut que la Chambre soit saisie de la question à l'avenir.

J'ai étudié très attentivement la demande que j'ai reçue plus tôt ce matin. Je répète que c'est une affaire très importante qui fait l'objet de discussions dans le pays et de débats à la Chambre. À mon sens, pour le moment du moins, elle ne satisfait pas aux exigences du Règlement. Cependant, je répète que c'est une affaire d'importance nationale.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR LE PAIEMENT ANTICIPÉ DES RÉCOLTES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 3 octobre, de la motion de M. Mazankowski: Que le projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité législatif, ainsi que de l'amendement de M. Foster:

«Que le projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies ne soit pas maintenant lu une deuxième fois mais qu'il soit lu une deuxième fois dans six mois à compter de ce jour.»

M. John Harvard (Winnipeg St. James): Monsieur le Président, les temps sont durs pour les exploitations agricoles et le Canada rural.

Toute la période des questions cet après-midi a été consacrée aux réductions de service de VIA Rail qui porteront un autre coup terrible au Canada rural. On dirait que le gouvernement s'acharne sur le Canada rural. Naturellement, la question dont nous sommes saisis, le projet de loi précis que nous étudions, est un autre coup, en particulier pour les agriculteurs canadiens. Ils bénéficient du système d'avances sur espèces depuis plus de 30 ans. Ils l'ont trouvé utile, en particulier lorsqu'ils pouvaient obtenir des avances en espèces sans